République Française
Département Morbihan
Commune de Merlevenez

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20261109-D20261109_10-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/11/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	22

Vote
A l'unanimité
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 9 novembre à 19 h00, le Conseil Municipal de la Commune de Merlevenez s'est réuni en session ordinaire, en Mairie salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Frank NICOLAS, Maire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 02/11/2026.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/11/2026.

Présents : M. NICOLAS Frank, Mme PHILIPPE Christelle, M. Didier LE BLIMEAU, Mme ROLLAND Anne-Sophie, M. JUSTOM Philippe, Mme CHAPPEY Angélique, M. TIBULLE Lionel, Mme CADIO Evelyne, M. RIBLER Pascal, M. LE NEZET Didier, Mme ETTEL Gwenaelle, M. GOUADEC Patrice, M. LE MOUELLIC Mickaël, Mme JUBIN Stephanie, Mme MILLION Line, Mme LETULLE Elodie, Mme AMIOT Clémence, M. CONGUISTI Yvan, Mme LEROC Céline.

Absents excusés : M. LE CORRE Renaud (pouvoir à Mme MILLION), M. LE CALVE Ludovic (pouvoir à Mme LEROC), M. BIGOT Pierre (pouvoir à M. CONGUISTI),
Mme HASCOET Solène.

A été nommé secrétaire : Mme LETULLE

D20261109_10 _ SERVICE ACCOMPAGNEMENT – CONDITION D'ACCES – TARIFS ANIMATION

Rapporteur : Angélique CHAPPEY

Mme CHAPPEY rappelle qu'à ce jour, l'âge d'accès au service accompagnement sur la commune est fixé de 75 ans. La commission « Affaires sociales et Intergénérationnelles » propose d'abaisser cet âge à 72 ans afin de mieux répondre aux besoins des personnes plus jeunes en situation d'isolement.

Animations prévues :

Le 13 décembre 2026 : **un thé dansant** aura lieu de 14 h 30 à 17 h 30, à la salle Xavier-Grall.
Le tarif d'entrée proposé est de 2 € par personne (une boisson comprise). Les boissons proposées seront exclusivement non alcoolisées : jus de fruits, soda, café, thé ou chocolat chaud. Des petits gâteaux seront également proposés aux participants.

Le 29 janvier à 15 h 30 **– Galette des rois**
L'animation se déroulera à la salle Paul Gauguin et il est proposé une participation de 3 € par convive.

Après avoir entendu l'exposé et délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** de ses membres présents et représentés :

- **Approuve** de baisser la condition d'âge d'accès au service accompagnement à 72 ans, à compter du 1er janvier 2027,
- **Fixe** le tarif d'entrée du thé dansant du 13 décembre à 2 € / personne,
- **Fixe** à 3 € / personne, la participation pour la galette des rois du 29 janvier 2027.

Fait et délibéré à Merlevenez, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Frank NICOLAS
Maire de Merlevenez

Le Maire :
- Certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS44416 - 35044 Rennes Cedex) dans les deux mois suivant sa publication